

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL DU VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2021

Date de la convocation : 3 décembre 2021

L'ordre du jour est le suivant :

- SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) – Enveloppe urbaine
- Suivi des travaux et projets en cours
- Supérette : mise à disposition du bâtiment à la Coop Atlantique
- Remparts
- Devis
- Révision tarifs 2022
- Bail professionnel
- Télétravail
- Délibérations et questions diverses

Membres présents : BOBINEAU Joël, PASCAULT-BRICAUD Evelyne, SABOURAUD Damien, SPENNATO Fabienne, BONNEAU Stéphane, AUGUIN Denise, COLAS René-Louis, LARGETEAU René-Pierre, MIMAUULT Claire, NAULET Jean-Pierre, QUELEN Joël, ROYER Stéphanie, VASSEAUD Céline

Membres excusés : ALLETRU Sonia (ayant donné pouvoir à Mme PASCAULT-BRICAUD Evelyne), ROMANO Guillaume

Secrétaire de séance : LARGETEAU René-Pierre

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu. M Largeteau prend la parole ; en tant que président de l'association « Théâtre Merventais », il remercie le conseil municipal d'avoir accepté la demande de subvention exceptionnelle de l'association. Aucune autre remarque de la part de l'assemblée, le compte-rendu est approuvé.

1 – SCOT (SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE) – ENVELOPPE URBAINE

M BIRÉ, Vice-Président de la Communauté de Communes de Fontenay, en charge de l'Aménagement Territorial, présente l'objectif de l'enveloppe urbaine et le travail attendu du conseil municipal. A 22h, M BIRÉ quitte la séance.

2 – SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

• **Bâtiment du centre bourg** : Lors de la dernière réunion de chantier de ce jour, les membres de la commission ont fait constater à l'architecte, le décrochement de la charpente d'un bâtiment. En effet, celle-ci devait « suivre » l'habitation accolée. Ce décalage demande

donc un travail d'étanchéité supplémentaire entre les 2 bâtiments que les élus refusent de régler en plus-value. Monsieur le Maire fait également savoir qu'un autre décalage existe entre les murs de parpaing et le mur en pierre existant du second bâtiment.

L'escalier en béton a été livré, l'étage est bien avancé et le crépis a été choisi. Monsieur le Maire invite les élus à la prochaine réunion de chantier durant laquelle le carrelage et la faïence devront être choisis.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'avenant de l'entreprise Courdonnière : le remplacement de l'œil de bœuf par une fenêtre standard a réalisé une moins-value de 358,22€ que l'ensemble du conseil décide d'adopter.

- **Effacement des réseaux aux Ouillères :** La déviation pour les automobilistes est mise en place. Monsieur le Maire fait savoir qu'une extension est prévue au niveau de la Perrallerie pour supprimer un poteau dans une parcelle d'un habitant, sans augmentation de coût. Pour l'installation des illuminations, une prise électrique doit donc être installée. La commission a décidé d'en poser une à chaque point lumineux pour un coût entre 40 et 50€ pièce.

- **Village du Moulin :** Le raccordement électrique n'est, à ce jour, toujours pas effectué alors que sur les actes de vente des parcelles est stipulée la viabilisation des terrains.

- **Rue de la Vallée :** Monsieur le Maire fait savoir que les fournitures pour délimiter les pièces de stationnement sont arrivées ; elles seront fixées prochainement.

- **Effacement des réseaux à Saint Thomas :** Monsieur le Maire fait savoir que dans le village, le réseau sera enterré. Le Sydev prévoit l'implantation de 5 candélabres au lieu de 2 actuellement. Le coût supporté par la commune est estimé aux alentours de 22 000€. Les élus acceptent ces travaux d'effacement mais suggèrent une diminution du nombre de candélabres.

3 – SUPÉRETTE : MISE À DISPOSITION DU BÂTIMENT À LA COOP ATLANTIQUE

La négociation du montant des loyers est toujours en cours. La Coop Atlantique propose 2 crédits-bails (un pour la supérette et l'autre pour la partie « ancien » office de tourisme) en repartant sur la durée restante (20 ans au lieu de 30 ans proposés). M Sabouraud propose un tableau de calcul des loyers en prenant en compte ces différentes conditions. Une rencontre entre les adjoints et les responsables de la Coop Atlantique est prévue le 22 décembre à 20h.

4 – REMPARTS

Afin d'estimer les coûts des travaux, il est conseillé de trouver un maître d'œuvre. Une rencontre avec M Grelet (maître d'œuvre) a eu lieu pour étudier les différentes tranches et estimer les travaux ; par ailleurs, il souhaite les côtes et volumes des remparts, ce qui est le plus difficile.

Afin de prétendre à une subvention, le conseil municipal, après délibération, autorise Monsieur le maire à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine qui fixe un objectif de collecte de don pour la phase 1 de la restauration de la muraille centrale.

5 – DEVIS

Grande Perrure : Un rendez-vous se tiendra sur place entre des élus et les riverains pour finaliser un échange de terrain d'un particulier contre une portion de parcelle communale. Afin d'officialiser l'acte, un expert-géomètre doit être mandaté. M Sabouraud présente le devis de la société Veronneau : 1 231€ HT (soit 1 329,48€ TTC). Un relevé est prévu pour « aligner » les parcelles par rapport au cadastre, semaine 4. L'intervention pour le bornage final aura lieu le 1^{er} mars, à 14h. Par la même occasion, il est proposé l'implantation de 2 candélabres.

Tous les élus valident le devis de la société Veronneau.

6 – RÉVISION TARIFS 2022

Monsieur le Maire propose de ne pas réviser les tarifs de la salle des fêtes de la Mairie pour 2022, sachant que des travaux de réhabilitation sont en projet. Les élus acceptent cette proposition.

Après en avoir délibéré, les élus décident de modifier les tarifs de location de la salle Jean-Louis RIPAUD (dernière révision : janvier 2017) de la manière suivante :

	Commune	Hors Commune
Les particuliers		
• La journée	470€	650€
• Le lendemain	130€	130€
Les associations	260€	540€
Une gratuité maintenue pour les associations de la commune		
Bal rétro	260€	540€
Les professionnels (traiteurs, restaurateurs...)	650€	650€
Les autocaristes	350€	350€

Les tarifs de l'espace cinéraire ayant été révisés en mars 2012, les élus décident d'apporter les modifications suivantes :

Les cavurnes	
• 30 ans	350€
• 50 ans	450€
Case dans le columbarium	
• 15 ans	550€
• 30 ans	850€
• 50 ans	1 100€
Dispersion des cendres	110€

Les élus décident également de réviser les tarifs des concessions comme suit :

Concession trentenaire	60€ le m ²
Concession cinquantenaire	90€ le m ²

7 – BAIL PROFESSIONNEL

Monsieur le Maire fait savoir qu'une personne est intéressée par un local communal (anciennement le local de la psychologue) : une professionnelle aidant à l'accompagnement personnel grâce aux plantes. Le local sera utilisé en temps incomplet ; la location sera complétée par une seconde personne qui pratique la psychologie et l'astrologie en alternance sur Sainte Hermine.

Les élus décident de proposer un loyer de 150€ pour les deux, à parité égale.

8 – TÉLÉTRAVAIL

Le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique définit le télétravail comme « toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication ».

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération mentionnant les critères et les modalités d'exercice du télétravail.

L'ensemble du conseil municipal accepte la mise en place du télétravail pour le personnel administratif.

9 – DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Chill Out** : Un agent immobilier a présenté un projet pour le restaurant : cela resterait un restaurant. Après 2 rendez-vous repoussés avec Monsieur le Maire et des élus, une rencontre est fixée au 12 janvier afin d'en connaître les détails.
- **Attributions Compensatoires** : Monsieur le Maire fait part du montant prochainement perçu par la commune : 111 448,58€. Les élus acceptent ce montant.
- **DETR** : Lors de la dernière réunion, la communauté de communes a attribué des aides à différentes communes en fonction de leur projet. Pour la commune de Mervent, le prochain projet reste les travaux d'accessibilité de la salle des fêtes de la Mairie ; pour prétendre à une subvention (jusqu'à 50% du montant des travaux), un avant-projet doit être déposé avant le 14 janvier. Monsieur le Maire va relancer le cabinet Thibaut-Pochon pour avoir le projet sommaire.
- **Aide à l'habitat** : Une délibération a été prise pour le guichet unique de l'habitat dans le cas de travaux d'un propriétaire sur son habitation. Son dossier répondant à tous les critères et présentant toutes les pièces justificatives, les élus décident d'adopter une délibération pour attribuer une subvention à M Chaigneau Yves pour des travaux de façade (1 000€ par la commune + 1 000€ par la communauté de communes).
- **Recensement de la population** : Monsieur le Maire fait savoir que 3 agents recenseurs sont recrutés pour effectuer le recensement du 20 janvier au 24 février. Pour cela, il faut créer

des emplois d'agents recenseurs par délibération. Une prime sera attribuée pour la bonne exécution des tâches. La délibération est adoptée par l'ensemble des élus.

- **Ecole :** Mme Pascault-Bricaud informe les élus que le plan orange (Covid) est mis en place à l'école, entraînant la mise en place de 2 services à la cantine avec modifications des horaires sur la pause méridienne. L'inspection académique a validé ces changements d'horaires ; les parents en ont été avertis. Monsieur le Maire signale des soucis d'incivilité d'enfants envers les adultes. Les parents concernés vont être reçus en mairie.

- **Bulletin :** Mme Spennato annonce un achèvement rapide du bulletin ; les derniers détails se peaufinent.

- **Vœux 2022 :** Monsieur le Maire apprend que les vœux du Conseil Départemental sont annulés en présentiel ; une vidéo en direct sera diffusée sur internet. La cérémonie des vœux à Mervent est également compromise ; Monsieur le Maire propose de présenter ses vœux à travers une vidéo, disponible sur le site à partir du 9 janvier.

- **Cadeaux des aînés :** Mme Pascault-Bricaud présente les cadeaux qui seront distribués à chaque aîné de plus de 70 ans résidents sur la commune et inscrits sur la liste électorale.

- **Merventhon :** Les conditions météorologiques n'ont pas permis la balade aux flambeaux. Un replis à l'église a eu lieu où étaient diffusés des chants. 15 personnes ont ensuite participé au concert. M Bonneau regrette l'absence du président du Merventhon et le manque d'aide de la part des élus lors de la manifestation.

- **Animation de Noël :** Les conditions sanitaires remettent en cause le spectacle des enfants : les chants et danses n'auront pas lieu ; le spectacle de magie est, l'heure du conseil, maintenu. Les spectateurs seront tous assis et masqués, et aucune boisson ne sera servie à table comme prévu. Chaque enfant pourra être accompagné de 2 personnes uniquement. Mme Vasseaud et M Bonneau vérifieront les passes sanitaires à l'entrée.

Depuis la réunion de conseil, toutes les animations de Noël ont été annulées en raison du contexte sanitaire.

- **Parlons Sport :** Mme Vasseaud a assisté à la présentation du projet à la communauté de communes. Cette dernière réalise une enquête auprès des habitants afin de connaître leurs habitudes, envies et besoins en matière de sport ou d'équipements sportifs. Une réunion avec d'autres communes aura lieu le 13 décembre de 16h à 17h30.

La séance est levée à 0h30.

Prochaine réunion de conseil : le vendredi 7 janvier 2022, à 20h30.

MEMBRES PRÉSENTS

BOBINEAU Joël

PASCAULT-BRICAUD Evelyne

SABOURAUD Damien

SPENNATO Fabienne

BONNEAU Stéphane

AUGUIN Denise

COLAS René-Louis

LARGETEAU René-Pierre

MIMAUT Claire

NAULET Jean-Pierre

QUELEN Joël

ROYER Stéphanie

VASSEAUD Céline